

BVGer E-6097/2015 vom 6. Oktober 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-10-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6097_2015

FR: TAF E-6097/2015 du 6 octobre 2015

IT: TAF E-6097/2015 del 6 ottobre 2015

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

La décision du SEM est annulée et la cause est renvoyée au SEM pour instruction complémentaire, dans le sens des considérants, et nouvelle décision.

E. 3

Il est statué sans frais.

E. 4

Le SEM versera au recourant un montant de Fr. 483.- à titre de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux
Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.